

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 27 Novembre 2017

NOMBRES DE MEMBRES		
En séance	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	22	Pour : 22 Contre : 3 Abstentions : 1

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 21 Novembre 2017, sous la présidence de Monsieur Pierre BEAUDRAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. BEAUDRAN, FANTON, M. DARROUX, Mme LACOSTE, M. FORMENT, Mme CHABBERT, M. COUSTAU-GUILHOU, Mme PICCIN, M. LAVOT, Mme DEGERS, MM. FORGUES, CORTADE, Mme LASSERRE-GROSJEAN, MM. BARBARA, LARAN, Mme ESQUIROL, MM. WIART, DESSEZ, Mme DAL LAGO, M. CHANTAL, Mme LUBAS, M. PUGNETTI.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme DOUAT à Mme LACOSTE, M. LOUMAGNE à Mme DEGERS, Mme REGIS à Mme LASSERRE-GROSJEAN, Mme ORTHOLAN à M. COUSTAU-GUILHOU.

ETAIT ABSENT EXCUSE : MME ABADIE.

Mme ESQUIROL est élue secrétaire de séance.

2017.06.16 – PROPOSITION DE REVALORISATION DU TAUX DE TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 19 Octobre 2016 le Conseil Municipal a fixé le taux de la taxe d'aménagement sur son territoire à 2.50 %.

Il est proposé de revaloriser le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire hors secteur taux majoré et de le porter à 3 %.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à la majorité (3 contre : M. WIART, M. DESSEZ, Mme LUBAS et 1 abstention : M. PUGNETTI) des suffrages exprimés :

- Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2018 à 3 %.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey - Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Tous les membres présents ont signé.

AFFICHE le 28 Novembre 2017

Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 28 Novembre 2017

Le Maire,
Pierre BEAUDRAN



Pierre Beaudran



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Peres Marie-Reine

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DCM171206MRP016
Date de la décision:	2017-11-27 00:00:00+01
Objet:	Délibération portant revalorisation du taux de taxe d'aménagement sur le territoire de la Commune
Classification matières/sous-matières:	7.10
Identifiant unique:	032-213202567-20171127-DCM171206MRP016-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
032-213202567-20171127-DCM171206MRP016-DE-1-1_0.xml	text/xml	877
nom de original:		
20170616.pdf	application/pdf	262866
nom de métier:		
032-213202567-20171127-DCM171206MRP016-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	262866
f		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 décembre 2017 à 10h47min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 décembre 2017 à 10h52min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	6 décembre 2017 à 10h52min17s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	6 décembre 2017 à 10h57min37s	Recu par le MIOCT le 2017-12-06